



Délaissement grand mère ou mise en danger

Par **Sall Maty**, le **15/08/2018** à **20:52**

Bonjour,

Ma question porte sur mon devoir envers ma grand mère de 70 ans avec qui j'ai coupé les ponts depuis maintenant 2 ans et demi.

J'ai décidé de la voir y'a peu pour lui annoncer de vive voix le décès de ma mère (sa fille qui avait aussi coupé les ponts avec elle depuis des années).

Une cousine, lors de cette rencontre, m'a fait part du constat des pompiers de l'état d'insalubrité du logement de ma grand mère lors d'une intervention.

En effet, ma cousine attendait ma grand-mère en dehors de son logement car elle n'a jamais invité personne chez elle, même pas moi, et l'attente étant trop longue, ma cousine a cru qu'elle avait fait un malaise. Il n'en était rien et quand j'ai parlé au téléphone de ce constat, elle m'a affirmé que les pompiers n'avaient pas eu accès à son logement.

J'ai quand même insisté pour lui dire que si elle avait besoin d'aide pour vider les encombrants, je pouvais faire venir les prestataires qui sont intervenus chez ma mère. Mais encore un refus m'affirmer qu'elle n'avait rien à jeter.

Je me suis résigné et retrouvé dans ma ville. Je ne souhaite pas cependant me réveiller un jour et être accusé de délaissement ou de mise en danger donc j'essaye de trouver des conseils. Sachant que j'avais essayé de joindre une assistante sociale pour qu'elle prenne contact avec ma grand mère, sûrement elle aurais eu de bon argument pour qu'elle se laisse aider par des gens compétents.

Mais j'ai été orienté au service hygiène et sécurité ou une assistante m'a affirmé que si ma grand mère refuse l'accès son logement, ils ne pourront rien faire et je devais être rappelé, mais rien depuis.

Je sollicite votre aide pour savoir quoi faire pour me protéger car je ne veux pas la faire revenir dans ma vie.

Toute l'aide que je peux lui fournir c'est d'aider à avoir un logement viable pour une personne de son âge en nettoyant et vidant les encombrants. Elle est à la retraite avec une pension et proprio si cela peut aider.

Merci du temps de lecture et des réponses.

Par **Tisuisse**, le **16/08/2018** à **06:43**

Bonjour,

Tant que votre grand'mère n'est pas reconnue "incapable majeure", statut décidé par la justice suite à des expertises médicales, etc. partant du principe que votre grand'mère est en mesure de décider par elle-même de la façon dont elle veut finir ses jours et que nul ne peut obliger qui que ce soit, fut-ce des membres proches de la famille, à faire son bonheur, vous ne pouvez rien faire de votre côté. Je ne vous conseille pas de "vider" sa maison, ce sont ses affaires personnelles, elles ont fait toute sa vie, vous ne pourriez, hormis le fait que vous commettriez un délit, qu'aggraver son état. Laissez donc votre grand'mère vivre à sa façon mais sachez aussi rester proche d'elle en prenant régulièrement de ses nouvelles.

Par **Sall Maty**, le **16/08/2018** à **07:23**

Merci de la réponse.

Ma question n'est pas de savoir si j'ai le droit de vider sa maison ou pas. Les pompiers ont fait un constat d'insalubrité mais que la concernée ne souhaite pas mon aide, ce que je respecte. S'il arrive quelque chose, ce que je ne lui souhaite pas, lié à ses conditions de vie, ne serais-je pas responsable vu qu'on m'a parlé du constat et que j'ai rien fait ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **16/08/2018** à **07:49**

Vous ne risquez rien, vous n'avez rien fait certes, mais vous n'êtes que sa petite-fille, pas sa fille ou son fils, et puis elle a aussi d'autres petits-enfants, non ? vos cousins et cousines ? alors pourquoi voudriez-vous être inquiétée, et seule inquiétée ?

Par **Sall Maty**, le **16/08/2018** à **08:15**

Je suis sa seule petite fille. Ma cousine est bien là mais dans la même problématique de savoir comment aider avant qu'il soit trop tard.

Merci de cette réponse, je vais pouvoir lâcher prise et continuer à avancer.

Par **youris**, le **16/08/2018** à **09:40**

bonjour,

vous pouvez faire un courrier recommandée avec A.R. aux services sociaux de la commune

où réside votre grand -mère pour expliquer la situation.
salutations

Par **Sall Maty**, le **16/08/2018** à **10:52**

Je vais essayer de faire ça adressé aux services sociaux de la mairie.
Merci